

États financiers de

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Exercice clos le 31 mars 2024

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations



président et chef de la direction
Le 4 juin 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
200 – 3200, rue Richter
Kelowna (Colombie-Britannique) V1W 5K9
Tél. : 250-979-7150
Télééc. : 250-763-0044
www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Le 4 juin 2024
Kelowna (Canada)

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

États de la situation financière

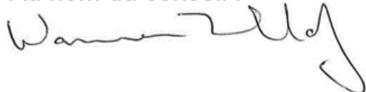
Au 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304 628 \$	224 730 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	118 936	101 096
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	213 503	160 313
Prêts aux membres (note 4)	1 908 323	1 676 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions (note 5)		
Fonds détenus à payer aux membres	114 545	62 686
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	20 447	19 157
Autres	324	324
	2 680 706	2 244 824
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	696	895
Intérêts courus à payer	17 613	12 728
Apports reportés (note 13)	1 397	1 095
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	118 936	101 096
Fonds détenus à payer aux membres	114 545	62 686
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	20 447	19 157
Dette à court terme (note 6)	400 000	400 000
Débetures (note 7)		
Principal	1 983 000	1 626 000
Prime et escomptes non amortis, montant net	6 780	9 529
Frais d'émission de débetures convertibles non amortis	(7 860)	(6 963)
	2 655 554	2 226 223
Actifs financiers nets	25 152	18 601
Actifs non financiers		
Fonds de bonification du crédit (note 8)	53 163	53 163
Fonds pour éventualités (note 9)	35 540	33 665
Immobilisations (note 10)	2 702	1 645
Charges payées d'avance	1 045	1 332
	92 450	89 805
Engagements et éventualités (note 11)		
Excédent accumulé	117 602 \$	108 406 \$
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 12)	117 173 \$	108 132 \$
Gains de réévaluation cumulée	429	274
	117 602 \$	108 406 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Chef Warren Tabobondung, *président du conseil*



Ernie Daniels, *chef de la direction*

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	Budget de 2024 [note 1 g)]	2024	2023
Produits			
Subventions et apports (note 13)			
Accords de financement et de subventions	1 642 \$	4 396 \$	3 343 \$
Apports reportés	–	(1 397)	(1 095)
Intérêts provenant des programmes de prêts	75 677	70 230	58 899
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	2 864	2 864	2 872
Placements	11 090	12 789	7 549
Frais de gestion	639	636	2 279
Autres	22	43	178
	91 934	89 561	74 025
Charges [note 1 h)]			
Intérêts sur le financement	69 903	64 692	54 092
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	829	401	395
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 556	1 432	1 391
Frais de financement	1 592	1 508	1 532
Honoraires de professionnels	856	1 477	564
Voyages et ateliers	1 050	822	969
Salaires et avantages du personnel	4 373	3 650	3 149
Opérations et gestion	900	780	710
Revenus de placement attribuables aux membres	5 534	5 560	4 261
Amortissements des immobilisations	477	198	520
	87 070	80 520	67 583
Excédent	4 864	9 041	6 442
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	108 132	108 132	101 690
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	112 996 \$	117 173 \$	108 132 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	Budget de 2024 [note 1 g)]	2024	2023
Excédent	4 864 \$	9 041 \$	6 442 \$
Variation des actifs non financiers			
Apports au fonds pour éventualités	–	(1 875)	(1 115)
Acquisition d'immobilisations	–	(1 255)	(179)
Amortissement d'immobilisations	477	198	520
	477	(2 932)	(774)
Variation nette des charges payées d'avance	–	287	(838)
	477	(2 645)	(1 612)
Gains de réévaluation nets	–	155	176
Augmentation des actifs financiers nets	5 341	6 551	5 006
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	18 601	18 601	13 595
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	23 942 \$	25 152 \$	18 601 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent d'exploitation	9 041 \$	6 442 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(2 864)	(2 872)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	401	395
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 432	1 391
Amortissements des immobilisations	198	520
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	5 275	274
	13 483	6 150
Activités de placement		
Acquisition de placements	(72 905)	(64 859)
Augmentation des montants à payer aux membres	17 840	14 301
Augmentation nette de la trésorerie soumise à des restrictions et des équivalents de trésorerie	(53 149)	(21 963)
Augmentation des fonds détenus à payer aux membres	51 859	42 852
Augmentation (diminution) des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	1 290	(20 889)
	(55 065)	(50 558)
Activités de financement		
Prêts aux membres émis	(285 700)	(183 781)
Remboursement de prêts aux membres	54 050	47 981
Débentures émises, principal	357 000	–
Prime liée (escompte lié) à l'émission de débentures	(286)	–
Frais d'émission de débentures	(2 329)	–
	122 735	(135 800)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(1 255)	(179)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	79 898	(180 387)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	224 730	405 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	304 628 \$	224 730 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	59 807 \$	54 737 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	274 \$	98 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s génér(e)s et reversé(e)s au cours de l'exercice découlant des éléments suivants :		
Contrats dérivés	155	176
Pertes de réévaluation cumulées à la clôture de l'exercice	429 \$	274 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1^{er} avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Mode de présentation

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, pour éventualités, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN.

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

Fonds de bonification du crédit

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

Fonds pour éventualités

Créé dans le cadre d'une entente avec Relations Couronne-Autochtones et Affaire du Nord Canada (« RCAANC »), le fonds pour éventualités offre un soutien aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés en raison de pandémies d'envergure mondiale ou d'autres événements économiques défavorables généralisés.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Mode de présentation (suite)

Fonds d'amortissement

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

Fonds de réserve pour la dette

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour la dette afin de s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versées par le membre au fonds de réserve pour la dette et le bénéfice net sur le placement du fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve pour la dette ne prévoient ni excédent accumulé ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

b) Comptabilisation des produits

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées. Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

Les intérêts provenant de programmes de prêts auprès des membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres. Les placements, les frais de gestion et les autres produits sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, la dette à court terme et les débetures sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	De 30 % à 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur 5 à 10 ans

f) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

g) Données sur le budget

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 4 mai 2023. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

h) Informations sectorielles

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour les exercices présentés. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Fonds de réserve pour la dette

a) Placements

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débentures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à quelque moment que ce soit, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2024, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 735 \$	65 609 \$
Billets de dépôt structurés [note 11 a)]	25 436	—
Obligations d'État et de sociétés	62 765	35 487
	<u>118 936 \$</u>	<u>101 096 \$</u>

Les billets de dépôt structurés comprennent des billets qui viennent à échéance en novembre 2033 et en mai 2034 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,90 % à 4,03 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 63,5 millions de dollars (35,0 millions de dollars en 2023), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre décembre 2031 et septembre 2033 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 2,25 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2024 s'élevait à environ 60,0 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds de réserve pour la dette comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2024, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 5,6 millions de dollars (néant en 2023) et les revenus de placement connexes pour l'exercice considéré s'élevaient à 0,2 million de dollars (néant en 2023).

b) Sommes à payer aux membres

Les sommes à payer aux membres à l'égard des fonds de réserve pour la dette seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2024 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Fonds d'amortissement

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débentures. Les sommes du fonds d'amortissement ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2024, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 669 \$	15 499 \$
Certificats de placement garanti	91 085	65 800
Billets de dépôt structurés [note 11 a)]	550	–
Obligations d'État et de sociétés	95 199	79 014
	213 503 \$	160 313 \$

Les certificats de placement garanti comprennent des certificats qui viennent à échéance entre mai 2024 et mars 2032 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 4,40 % à 6,15 %.

Les billets de dépôt structurés viennent à échéance en mai 2034 et sont assortis d'un taux d'intérêt de 4,03 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 96,6 millions de dollars (76,8 millions de dollars en 2023), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre avril 2024 et décembre 2032 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,71 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2024 s'élevait à environ 92,0 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2024, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 31,6 millions de dollars (19,0 millions de dollars en 2023) et les revenus de placement connexes pour l'exercice considéré s'élevaient à 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars en 2023).

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Prêts aux membres

	2024	2023
Prêts liés au financement par débentures	1 774 260 \$	1 468 912 \$
Prêts liés au financement provisoire	133 634	207 332
	<u>1 907 894</u>	<u>1 676 244</u>
Gains non réalisés sur les contrats dérivés	429	274
	<u>1 908 323 \$</u>	<u>1 676 518 \$</u>

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2024 se présente comme suit :

2025	185 216 \$
2026	51 582
2027	51 582
2028	51 582
2029	51 582
Par la suite	1 516 570
	<u>1 907 894 \$</u>

a) Prêts liés au financement par débentures

Les prêts liés au financement par débentures consentis aux membres consistent en des prêts accordés à 81 membres emprunteurs (80 membres emprunteurs en 2023). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 4,28 %.

b) Prêts liés au financement provisoire

Les prêts liés au financement provisoire au 31 mars 2024 consistent en des prêts accordés à 12 membres emprunteurs (21 membres emprunteurs en 2023) qui portent intérêt à un taux variable allant de 2,40 % à 6,25 % payable mensuellement. Des prêts à 10 membres emprunteurs sont exigibles à vue ou à la date à laquelle l'AFPN émet des débentures pour remplacer le financement provisoire fourni à la Première Nation, selon la première de ces éventualités. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission de débentures. Des prêts à deux membres emprunteurs sont des accords de financement à long terme exigibles en juin 2028. Les prêts liés au financement provisoire restants seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire soit à la réalisation de l'objectif par les membres, tel que cela est défini dans leurs accords de prêt pour le financement.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Prêts aux membres (suite)

c) Compte de recettes en fiducie garanti

L'AFPN détermine quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans le texte législatif concernant l'emprunt de fonds par les membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et les paiements de principal, et ils sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- les paiements de principal et d'intérêts à l'AFPN prévus conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti pouvant être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

d) Dépréciation des prêts

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2024 (néant en 2023). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve pour la dette applicable et, en dernier ressort, par une intervention effectuée auprès du Conseil de gestion financière des Premières Nations à l'égard des flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

	2024	2023
Fonds détenus à payer à un membre	114 545 \$	62 686 \$
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	20 447	19 157
Capital des membres [note 12 b)]	324	324
	135 316 \$	82 167 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Dette à court terme

L'AFPN propose un programme de papier commercial afin de fournir des prêts de financement provisoire à ses membres. L'AFPN peut émettre du papier commercial d'un montant total maximal de 400 millions de dollars, qui est entièrement garanti par une facilité de crédit renouvelable. Le papier commercial en circulation au 31 mars 2024 présentait un taux d'intérêt moyen de 5,03 % (4,70 % en 2023). La valeur actualisée du papier commercial à l'émission n'était pas sensiblement différente de son capital.

La facilité de crédit renouvelable continue d'être offerte à l'AFPN au moyen de l'émission de billets d'acceptation bancaire ou de prêts portant intérêt calculés en fonction de la prime du prêteur. L'encours global de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit renouvelable et du programme du papier commercial ne peut dépasser 400 millions de dollars. Au 31 mars 2024, l'encours de la facilité de crédit était de néant (néant en 2023). Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)] soit le 9 octobre 2024.

7. Débentures

Les débentures correspondent aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux respectif de 1,71 % à 4,10 %, et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, à savoir du 26 juin 2024 au 1^{er} juin 2034. Les escomptes ou les primes lié(e)s à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 1,66 % à 3,13 %.

Au 31 mars 2024, les échéances du financement au moyen de débentures se présentaient comme suit :

2025	251 000 \$
2029	427 000
2031	594 000
2033	354 000
2035	357 000
	<hr/>
	1 983 000 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. Fonds de bonification du crédit

Le fonds de bonification du crédit a été établi en vertu de la Loi et financé au moyen de plusieurs dépôts de RCAANC. Les sommes de ce fonds ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les revenus de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert vers les fonds de réserve pour la dette n'a été effectué.

Au 31 mars 2024, le fonds de bonification du crédit se composait des éléments suivants :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 107 \$	4 200 \$
Certificat de placement garanti	–	5 000
Obligations d'État et de sociétés	48 130	44 036
Somme à verser au fonds d'exploitation	(74)	(73)
	53 163 \$	53 163 \$

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 46,5 millions de dollars (42,0 millions de dollars en 2023), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre juin 2030 et juin 2033 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,25 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2024 s'élevait à environ 44,4 millions de dollars.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Fonds pour éventualités

Le fonds pour éventualités a été créé et financé au cours de l'exercice 2022 à l'aide d'apports de 32,49 millions de dollars provenant de RCAANC. Le fonds pour éventualités a pour but d'offrir un soutien financier remboursable aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés à effectuer les paiements de prêts à l'AFPN en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres chocs économiques généralisés ultérieurs. Les sommes du fonds pour éventualités doivent être déposées auprès d'une institution financière canadienne qui est membre de la Société d'assurances-dépôts du Canada. Les revenus de placement provenant du Fonds pour éventualités peuvent servir à acquitter les coûts d'exploitation de l'AFPN. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucun prêt provenant du fonds pour éventualités n'a été consenti aux membres emprunteurs.

Les activités du fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été les suivantes :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	33 665 \$	32 550 \$
Apports	–	–
Revenus de placement	1 875	1 115
Prêts aux membres emprunteurs	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	35 540 \$	33 665 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Immobilisations

31 mars 2024	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 \$	132 \$	1 135 \$	646 \$	2 126 \$
Entrées	177	107	956	15	1 255
Sorties	(7)	(30)	(3)	–	(40)
Solde à la clôture de l'exercice	383	209	2 088	661	3 341
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	92	82	307	–	481
Amortissements	29	31	123	–	183
Sorties	(4)	(19)	(2)	–	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	117	94	428	–	639
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	266 \$	115 \$	1 660 \$	661 \$	2 702 \$
31 mars 2023					
	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	208 \$	167 \$	1 033 \$	903 \$	2 311 \$
Entrées	7	14	106	52	179
Sorties	(2)	(49)	(4)	(309)	(364)
Solde à la clôture de l'exercice	213	132	1 135	646	2 126
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	63	79	183	–	325
Amortissements	29	37	124	–	190
Sorties	–	(34)	–	–	(34)
Solde à la clôture de l'exercice	92	82	307	–	481
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	121 \$	50 \$	828 \$	646 \$	1 645 \$

Les logiciels comprennent les coûts associés au logiciel qui est en développement. Étant donné qu'il n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2024, aucun amortissement n'a été comptabilisé. Une réduction de valeur de néant (330 000 \$ en 2023) au titre des logiciels est incluse dans l'amortissement présenté à l'état des résultats.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Engagements et passifs éventuels

a) Engagements

Location de bureaux – L'AFPN a conclu un contrat de location de bureaux, lequel échoira le 31 janvier 2028, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en octobre 2025. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit :

2025	276 \$
2026	330
2027	328
2028	325
	<hr/>
	1 259 \$

Billets de dépôt structurés – L'AFPN a conclu des ententes de billets de dépôt structurés pour fixer les taux d'investissement sur la durée des billets. Les placements ont été effectués dans le fonds de réserve pour la dette et dans le fonds d'amortissement, comme il est décrit dans les notes 2 et 3. L'AFPN a les engagements suivants à l'égard des billets de dépôt structurés :

- billet payable par versements mensuels de 300 000 \$ à compter de juillet 2024, à régler d'ici novembre 2033;
- billet payable par versements mensuels de 550 000 \$ à compter de mars 2024, à régler d'ici avril 2034.

b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2024, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Engagements et passifs éventuels (suite)

b) Instruments financiers dérivés (suite)

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt lié aux prêts accordés aux membres. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. Aux dates futures établies, l'AFPN réglera, auprès de l'institution financière, le contrat dérivé en trésorerie et réalisera alors un encaissement ou un décaissement de trésorerie, selon les fluctuations des taux d'intérêt. Le montant de trésorerie reçu ou payé au moment de l'extinction d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés à titre soit de gain, soit de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est éteint. La position de l'AFPN en termes de trésorerie est neutre, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère le montant de ces règlements en trésorerie auprès de ses membres ou l'attribue à ces derniers, selon le cas, sur la durée du contrat.

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés et des placements en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs, qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les obligations d'État et de sociétés et les contrats dérivés sont considérés comme étant des instruments financiers de niveau 2.

Le gain non réalisé net sur les contrats dérivés en vigueur au 31 mars 2024, d'un montant de 0,43 million de dollars (0,27 million de dollars en 2023), a été inscrit à l'état des gains et pertes de réévaluation et à l'état de la situation financière en tant que montant compensatoire des prêts aux membres.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. Excédent accumulé

- a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds.

	2024	2023
Fonds de bonification du crédit	53 163 \$	53 163 \$
Fonds pour éventualités	35 540	33 665
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	2 702	1 645
Non affecté	25 768	19 659
	28 470	21 304
	117 173 \$	108 132 \$

- b) Capital des membres

Le 1^{er} avril 2006, les actifs et les passifs d'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1^{er} avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués d'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. Excédent accumulé (suite)

c) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit :

	Fonds de bonification du crédit	Fonds pour éventualités	Fonds d'exploitation		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
Solde au 31 mars 2022	53 163 \$	32 550 \$	1 986 \$	13 991 \$	101 690 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 301	1 115	(520)	4 546	6 442
Acquisitions d'immobilisations	–	–	179	(179)	–
Transferts	(1 301)	–	–	1 301	–
Solde au 31 mars 2023	53 163 \$	33 665 \$	1 645 \$	19 659 \$	108 132 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 692	1 875	(198)	5 672	9 041
Acquisitions d'immobilisations	–	–	1 255	(1 255)	–
Transferts	(1 692)	–	–	1 692	–
Solde au 31 mars 2024	53 163 \$	35 540 \$	2 702 \$	25 768 \$	117 173 \$

13. Subventions et apports

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu avec RCAANC les ententes de financement suivantes :

	2024	2023
Entente globale de financement	2 301 \$	2 343 \$
Accord de subvention	1 000	1 000
Apports reportés de l'exercice précédent	1 095	–
Apports reportés	(1 397)	(1 095)
	2 999 \$	2 248 \$

Une entente globale de financement a été conclue avec RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 1 000 000 \$. Cet accord échoit le 31 mars 2024.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés au moyen de la dette à court terme. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débetures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles deviennent exigibles. L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions aux termes de sa dette à court terme (note 6) et de son fonds de bonification du crédit (note 8).

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN.

	2024			
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	– \$	696 \$	– \$	696 \$
Intérêts courus à payer	–	17 613	–	17 613
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	–	20 447	–	20 447
Fonds détenus à payer aux membres	114 545	–	–	114 545
Somme à verser aux membres	–	6 848	112 088	118 936
Dette à court terme	400 000	–	–	400 000
Débetures	–	–	1 983 000	1 983 000
	514 545 \$	45 604 \$	2 095 088 \$	2 655 237 \$
2023				
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	– \$	895 \$	– \$	895 \$
Intérêts courus à payer	–	12 728	–	12 728
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	–	19 157	–	19 157
Fonds détenus à payer aux membres	62 686	–	–	62 686
Somme à verser aux membres	–	11 065	90 031	101 096
Dette à court terme	400 000	–	–	400 000
Débetures	–	–	1 626 000	1 626 000
	462 686 \$	43 845 \$	1 716 031 \$	2 222 562 \$

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve pour la dette et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

Le risque de crédit sur les prêts aux membres est réduit en s'assurant que tous les membres doivent d'abord se conformer aux critères financiers imposés qui définissent les limites d'emprunt et permettent d'évaluer la capacité de rembourser des dettes nouvelles et existantes. L'AFPN effectue des évaluations périodiques de ses prêts aux membres, y compris des examens mensuels en comparant les attentes en matière de produits perçus aux produits réellement perçus, afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. En vertu de ses conventions de prêt, l'AFPN a des exigences selon lesquelles les membres doivent s'engager à verser d'autres produits si un flux de produits qu'il s'était déjà engagé à verser à l'AFPN pour rembourser la dette s'est déprécié.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'exposent à un risque de taux d'intérêt (notes 2, 3 et 8).

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à court terme, laquelle porte intérêt à des taux variables. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur la dette à court terme et négocie les taux d'intérêt applicables aux prêts liés au financement provisoire accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés (note 11) pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Instruments financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

L'AFPN ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 53 000 \$ (57 000 \$ en 2023) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.